

Merci pour votre soutien **PONCTUEL**

IMPÔT SUR LE REVENU VOTRE GÉNÉROSITÉ ENCOURAGÉE !

Votre soutien à ACTION ENFANCE vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt.

▶ **75% de vos dons** sont déductibles de vos impôts jusqu'à 531 € (et 66% au-delà).

Vous recevrez un reçu fiscal environ 3 semaines après la date de réception de votre don.

Vous pouvez aussi l'éditer vous-même en vous rendant sur votre Espace Donateur sur www.actionenfance.org (avec votre identifiant et votre mot de passe).

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF)

Si vous êtes assujetti à l'**ISF**, vous pouvez également bénéficier des dispositions de la loi dite TEPA.

75% DU MONTANT DE VOS DONNS PEUVENT ÊTRE DÉDUITS DE L'IMPÔT.

▶ **Le plafond de déduction d'impôts ISF est de 50 000 €.**

▶ Depuis le 16 juin 2016, les dons sont pris en compte par les impôts pour 2017*.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas :

▶ A contacter le Service Donateurs au 01 53 89 12 34.

▶ Ou à vous rendre sur www.actionenfance.org

*Sous réserve de la législation en vigueur au moment de l'édition de ce courrier.